



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1058
12 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

**Partie I. RAPPORT DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION
DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES (WP.29) SUR
SA CENT QUARANTE ET UNIÈME SESSION (13-16 mars 2007)**

**Partie II. RAPPORTS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ
EXÉCUTIF**

- 1) Accord de 1958 – Trente-cinquième session du Comité d'administration
(AC.1) de l'Accord modifié (14 mars 2007)
- 2) Accord (mondial) de 1998 – Dix-neuvième session du Comité exécutif
(AC.3) de l'Accord (14 et 15 mars 2007)

TABLE DES MATIÈRES

Partie I. Session du WP.29

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1	6
II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION.....	2 – 7	6
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)	8 – 9	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)	10 – 20	8
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	10 – 16	8
B. Programme de travail du Forum mondial et de ses organes subsidiaires.....	17	9
C. Systèmes de transport intelligents (STI).....	18	9
D. Questions découlant de la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs	19	9
E. Observations formulées par l'Administrateur de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) sur la nécessité d'améliorer la sécurité des véhicules à l'échelle mondiale.....	20	10
V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)	21 – 37	10
A. Groupe de travail du bruit (GRB)	21	10
B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	22	10
C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	23	10
D. Faits marquants des dernières sessions.....	24 – 37	10
1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	24 – 27	10
2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	28 – 30	11
3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	31 – 35	11
4. Groupe de travail du bruit (GRB)	36 – 37	12
VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	38 – 49	13
A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, correspondant à la dernière situation.....	38	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants.....	39 – 47	13
C. Examen de nouveaux projets de Règlements.....	48 – 49	14
VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	50 – 52	14
A. État de l'Accord.....	50 – 51	14
B. Examen d'éventuels projets de règlements techniques mondiaux (RTM).....	52	15
Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles, le cas échéant.....	52	15
Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial	52	15
Projets d'amendement à la structure des RTM	52	15
Proposition visant à élaborer un règlement technique mondial sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles ...	52	15
VIII. MARQUES D'HOMOLOGATION DANS LES RTM, LEURS LIENS AVEC LES MARQUES D'HOMOLOGATION DES RÈGLEMENTS DE LA CEE ET DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT AINSI QUE LEURS INCIDENCES JURIDIQUES SUR LES SYSTÈMES D'HOMOLOGATION DE TYPE ET D'AUTOCERTIFICATION (point 6 de l'ordre du jour)	53	15
IX. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET INCORPORATION DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 7 de l'ordre du jour).....	54	15
X. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 8 de l'ordre du jour).....	55	16
A. État de l'Accord.....	55	16
XI. ALIGNEMENT DE L'ORDRE DES DÉFINITIONS DES SOUS-CATÉGORIES DE LA CATÉGORIE 3 DE VÉHICULES DE LA S.R.1 SUR CELUI DES CATÉGORIES «L» DE VÉHICULES DE LA R.E.3 (point 9 de l'ordre du jour).....	56	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XII. ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE SUR L'ÉLABORATION DE NORMES DE QUALITÉ DES CARBURANTS (point 10 de l'ordre du jour).....	57 – 58	16
XIII. QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour).....	59 – 70	16
A. Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production.....	59	16
1. Règles et recommandations à suivre dans l'établissement de normes et de règlements.....	60	16
2. Résolution des problèmes d'interprétation	61	17
3. Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord	62	17
B. Possibilités de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	63	17
C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants	64 – 65	17
D. Séminaire sur l'homologation de type des véhicules TIR.....	66	17
E. Marques d'homologation dans les Règlements CEE annexés à l'Accord de 1958	67	18
F. Alignement du Règlement n° 13 sur l'ADR	68	18
G. Rapport de la table ronde de l'ISO sur l'harmonisation des règlements, codes et normes applicables aux carburants gazeux.....	69	18
H. Hommage à M. Tomlins (FEMA).....	70	18
XIV. ADOPTION DU RAPPORT (point 12 de l'ordre du jour)	71	18
Partie II. <u>Sessions du Comité d'administration</u> <u>et du Comité exécutif</u>		
I. ACCORD DE 1958 – TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE L'AC.1	72 – 75	18
A. Constitution du Comité.....	72	18
B. Projets d'amendements à des Règlements existants – Vote de l'AC.1	73 – 74	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Nouveaux projets de Règlements – Vote de l’AC.1	75	20
II. DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L’ACCORD DE 1998.....	76 – 107	20
A. Constitution de l’AC.3 et élection du bureau.....	76 – 78	20
B. Examen et mise aux voix de projets de règlements techniques mondiaux (RTM) et/ou de projets d’amendement à des règlements techniques mondiaux (RTM) existants	79	21
C. Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles ..	80	21
D. Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l’Accord	81	21
E. État d’avancement des travaux d’élaboration de règlements techniques mondiaux (RTM)	82 – 97	21
F. Questions sur lesquelles l’échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer	98 – 103	24
G. Proposition visant à élaborer un RTM sur l’emplacement et les moyens d’identification des commandes, des témoins et des indicateurs de motocycles	104	24
H. Alignement de l’ordre des définitions des sous-catégories de la catégorie 3 de véhicules dans la R.S.1 sur celui des sous-catégories de la catégorie «L» de véhicules dans la R.E.3.....	105	25
I. Projet d’amendements à la structure des RTM	106	25
J. Questions diverses	107	25

Annexes

I. Liste des documents informels (WP.29-141-...) distribués sans cote lors de la cent quarante et unième session	26
II. État de l’Accord de 1998: Priorités et propositions.....	28

**Partie I. RAPPORT DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION
DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES (WP.29)
SUR SA CENT QUARANTE ET UNIÈME SESSION**

I. PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante et unième session du 13 au 16 mars 2007 sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays ci-après étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République sud-africaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) y ont participé. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée: Agence internationale de l'énergie (AIE). Les organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des transports routiers (IRU), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹, Fédération européenne des associations de motocyclistes (FEMA), Association for Emission Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB), Consumers International (CI), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL) et Comité international de l'inspection technique automobile (CITA). À l'invitation du secrétariat, la Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA) et l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) ont également participé à la session. À la demande du représentant de la Bulgarie, le WP.29 a pris note des rectificatifs suivants au rapport de la cent trente-neuvième session (ECE/TRANS/WP.29/1052). Au paragraphe 1, modifier comme suit: «... Belgique, Canada ...». Au paragraphe 113, modifier comme suit: «Les représentants de sept des neuf ... Bélarus, Estonie, ...».

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

2. M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé que la CEE tiendrait sa session coïncidant avec son soixantième anniversaire du 25 au 27 avril 2007. Il a souligné que, dans ce contexte, un débat de haut niveau sur l'efficacité et la sûreté des transports en tant que clef de la coopération internationale se tiendrait avec la participation de plusieurs ministres et vice-ministres des transports. Il a rappelé que, du 23 au 27 avril 2007, la Division, agissant de concert avec l'OMS, organisait la Première Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, qui comprendrait une Assemblée mondiale de la jeunesse.

¹ Représentant aussi l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (MEMA) et l'Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

3. Le Directeur a rappelé les principales décisions du Comité des transports intérieurs (CTI) et, surtout, la nécessité de définir les réalisations escomptées du WP.29 pour l'exercice biennal 2008-2009 et la création d'un groupe spécial multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs. Il a indiqué que le Comité exécutif de la CEE avait approuvé la création de ce groupe et son mandat.

4. Le Directeur a annoncé et accueilli avec satisfaction l'adhésion de Moldova à l'Accord de 1998, celle de l'Ukraine à l'Accord de 1997 et la succession du Monténégro à l'Accord de 1958. Il a invité le WP.29 à accélérer l'achèvement des travaux sur le projet de règlement technique mondial (RTM) concernant la protection des piétons. Il a aussi informé le WP.29 que les amendements à l'Accord de 1997, adoptés en juin 2006 pour répondre aux préoccupations de la CE, entreraient en vigueur le 4 juillet 2007. Il a invité la CE à engager la procédure pour adhérer à l'Accord.

5. Le Directeur a informé le WP.29 que le Congrès européen sur les systèmes de transport intelligents (STI) se tiendrait à Genève du 4 au 6 juin 2008 et que les organisateurs avaient estimé qu'une coopération avec le WP.29 et les autres groupes de travail de la CEE sur les transports apporterait des avantages mutuels. Il a suggéré que les coprésidents du groupe informel du WP.29 sur les STI contactent les organisateurs du Congrès pour déterminer les meilleurs modes de coopération et envisager d'éventuelles manifestations communes.

6. Enfin, le Directeur a souligné l'importance d'une réduction des émissions de CO₂ provenant du secteur des transports pour lutter contre le réchauffement de la planète. Le secteur des transports étant le plus gros consommateur de combustibles fossiles, il a encouragé le WP.29 à redoubler d'efforts pour réduire ces émissions grâce à une stratégie mondiale rationnelle en termes de mise au point de nouvelles technologies, de combustibles de substitution et de modes de transport de remplacement.

7. Le Président du Forum mondial a remercié M. Capel Ferrer pour son appui indéfectible aux travaux du WP.29 et a offert la collaboration du WP.29 pour régler les questions susmentionnées.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1057) a été adopté par le WP.29 avec les modifications suivantes:

i) Points supplémentaires de l'ordre du jour:

11.6 Alignement du Règlement n° 13 sur l'ADR

11.7 Rapport de la table ronde de l'ISO sur l'harmonisation des règlements, codes et normes applicables aux combustibles gazeux

ii) Ajout de documents supplémentaires se rapportant à certains points:

2.3 ECE/TRANS/WP.29/2007/23

4.2.1.1 ECE/TRANS/WP.29/2007/2/Corr.1

4.2.1.2 ECE/TRANS/WP.29/2007/3/Corr.1

4.2.17.1 ECE/TRANS/WP.29/2007/7/Corr.1

4.2.18.1 ECE/TRANS/WP.29/2007/14/Amend.1 (français seulement)

(iii) Point dont l'examen a été reporté:

4.2.9 Amendements au Règlement n° 48

L'explication est donnée au paragraphe 11 ci-après.

9. On trouvera à l'annexe 1 du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

10. La quatre-vingt-treizième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 12 mars 2007 sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé des représentants de l'Allemagne, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

11. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1057) et a recommandé d'y apporter les modifications mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus. S'agissant du point 4.2.9 (amendements au Règlement n° 48) dont l'examen a été reporté, le représentant de la CE a confirmé que les démarches internes à effectuer pour l'adoption formelle étaient en cours.

12. Le Comité de gestion a été informé que la CEE avait demandé à ses comités sectoriels de s'entendre, pour l'exercice biennal 2008-2009, sur les tâches que devrait mener à bien chacun de ses organes subsidiaires et sur les indicateurs de succès et les méthodes de mesure s'y rapportant, et de présenter leurs propositions au Comité exécutif au cours du dernier trimestre de 2007. Le Comité de gestion a recommandé que l'adoption de 90 amendements comprenant de nouveaux règlements et règles soit considérée comme la tâche à accomplir, que leur publication soit considérée comme l'indicateur de succès et que leur nombre, mentionné dans les rapports du WP.29, et leur publication finale soient considérés comme la méthode de mesure. À cet égard, le secrétariat a été prié d'établir une proposition pour examen par le WP.29 à sa session de juin 2007. Une fois adopté, le document serait transmis au Bureau du CTI avant octobre 2007.

13. En ce qui concerne l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique, le Comité de gestion a recommandé que le Comité d'administration AC.4 ne se réunisse pas au cours de la présente session.

14. Le Comité de gestion a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent quarante-deuxième session du WP.29, qui se tiendra à Genève du 26 au 29 juin 2007.

Onze amendements à des règlements existants ainsi que les amendements dont l'examen a été reporté lors de la présente session seront examinés lors de cette session.

15. Le Comité de gestion a poursuivi l'examen de la proposition de l'IMMA tendant à modifier la structure des règlements de la CEE afin de faciliter la transposition des RTM. Il a recommandé que cette proposition soit distribuée sous une cote officielle pour examen par le WP.29 à sa session de juin 2007.

16. Le WP.29 a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa quatre-vingt-treizième session ainsi que ses recommandations.

B. Programme de travail du Forum mondial et de ses organes subsidiaires

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/1.

17. Le WP.29 a pris note du programme de travail établi par le secrétariat et a invité les représentants du WP.29 et les présidents des groupes de travail à le vérifier et à faire connaître au secrétariat toute correction ou modification qui leur paraîtrait nécessaire.

C. Systèmes de transport intelligents (STI)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/23, document informel n° WP.29-141-08.

18. Le Coprésident du groupe informel sur les systèmes de transport intelligents, M. K. Wani, a présenté le rapport des activités biennales du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2007/23). Le WP.29 a pris note d'un certain nombre de corrections de forme et adopté le rapport tel que modifié par le document WP.29-141-08. Le secrétariat a été prié d'établir un document final. Le WP.29 a décidé que le groupe informel sur les systèmes de transport intelligents se réunirait une fois par an à l'occasion des sessions du WP.29. Cette réunion devra être annoncée en temps utile. Le WP.29 a invité le Coprésident du groupe informel sur les systèmes de transport intelligents à se mettre en rapport avec le comité d'organisation du Congrès européen sur les systèmes de transport intelligents, qui doit se tenir à Genève du 4 au 6 juin 2008, pour s'entretenir de la manière d'apporter une contribution utile au Congrès.

D. Questions découlant de la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs

19. Le WP.29 a noté que les trois rapports de ses sessions tenues en 2006 avaient été approuvés par le Comité des transports intérieurs (voir le rapport du Comité des transports intérieurs ECE/TRANS/192, par. 66). Le WP.29 a aussi pris acte de l'évaluation des activités dans le domaine des transports pour l'exercice biennal 2004-2005 (ECE/TRANS/2007/3), qui avait été soumise au CTI, et a noté qu'une proposition concernant les réalisations escomptées du WP.29 pour l'exercice biennal 2008-2009 serait transmise au secrétariat pour examen à sa session de juin 2007 (voir par. 12 ci-dessus).

E. Observations formulées par l'Administrateur de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) sur la nécessité d'améliorer la sécurité des véhicules à l'échelle mondiale

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/22.

20. Le WP.29 a rappelé l'exposé fait par M^{me} N. Nason à sa précédente session.

**V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL
SUBSIDIAIRES DU WP.29**

**A. Groupe de travail du bruit (GRB)
(Quarante-quatrième session, 4-6 septembre 2006)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/42.

21. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRB lors de la cent quarantième session (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 29 à 33) et a approuvé le rapport du GRB.

**B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Soixantième session, 18-22 septembre 2006)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/60.

22. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par M. Frost au nom du Président du GRRF lors de la cent quarantième session (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 34 à 36) et a approuvé le rapport du GRRF.

**C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(Quatre-vingt-onzième session, 17-20 octobre 2006)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/70.

23. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRSG lors de la cent quarantième session (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 40 à 44) et a approuvé le rapport du GRSG.

D. Faits marquants des dernières sessions

**1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(Quarantième session, 12-15 décembre 2006)**

24. M^{me} Abraham (États-Unis d'Amérique) a, au nom du Président du GRSP, M. Mouchahoir, informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa quarantième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/40).

25. S'agissant de l'élaboration de la version définitive du projet de RTM sur la sécurité des piétons, elle a fait savoir que le GRSP avait décidé d'attendre les conclusions des études menées par la CE et les États-Unis d'Amérique avant d'élargir le champ d'application du RTM aux véhicules d'un poids total en charge supérieur à 2,5 t et d'aligner les dispositions du RTM sur celles de la Phase II de la Directive correspondante de l'UE.

26. Elle a insisté sur la nécessité de poursuivre l'échange de vues sur la compatibilité des véhicules en cas de choc et a annoncé son intention de proposer à l'AC.3 d'inscrire de nouveau cette question à l'ordre du jour des réunions du GRSP (voir par. 99 plus loin).

27. Le WP.29 a noté que M. Mouchahoir avait décidé de prendre sa retraite et que M^{me} S. Meyerson (États-Unis d'Amérique) avait été élue Présidente du GRSP pour les sessions de 2007.

2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) **(Cinquante-troisième session, 9-12 janvier 2007)**

Document: document informel n° WP.29-141-13.

28. Le Président du GRPE a rendu compte des résultats de la cinquante-troisième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/53).

29. Il a informé le WP.29 que le GRPE avait reconnu que le nouveau RTM n° 4 répondait aux préoccupations de la CEMT au sujet de la réduction des émissions de NO_x concernant les véhicules lourds. Il a ajouté que le GRPE était disposé à rechercher une mesure similaire pour les véhicules utilitaires légers, en attendant le feu vert du WP.29 et de l'AC.3 pour commencer l'examen des procédures mondiales d'homologation des moteurs de petite cylindrée. À cet égard, il a rappelé qu'à sa précédente session l'AC.3 avait estimé que les travaux pourraient commencer une fois qu'un responsable technique aurait été désigné, que toutes les parties prenantes auraient manifesté leur volonté d'agir et qu'un programme de travail aurait été établi.

30. Il a informé le WP.29 que le GRPE avait examiné une proposition d'amendements au Règlement n° 100 (Véhicules électriques à batterie) concernant la protection contre les chocs électriques. Cette question étant sans rapport avec la pollution et l'énergie, le GRPE avait décidé de demander au WP.29 son avis sur la manière d'aborder, d'une part, cette question et, d'autre part, les règlements qui traitent expressément de la sécurité en rapport avec l'utilisation de carburants de substitution (Règlements n°s 67 et 110). Le WP.29 a décidé que le GRSP aurait la responsabilité du Règlement n° 100 et que la question de la responsabilité concernant les Règlements n°s 67 et 110 serait examinée à la session du WP.29 de juin 2007.

3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) **(Soixante et unième session, 5-9 février 2007)**

31. M. Fendick (Royaume-Uni), au nom du Président du GRRF, M. Yarnold, a informé le WP.29 des résultats de la soixante et unième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/61).

32. À la demande du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15), le GRRF a eu un échange de vues sur la prévention des risques d'incendie dus aux pneumatiques. À l'issue de la discussion, le GRRF a recommandé que les propriétaires de véhicules veillent à entretenir correctement ces derniers, en particulier en ce qui concerne les pneumatiques, les freins et le moteur. En outre, le GRRF a estimé que les systèmes d'avertisseurs de roulage à plat et les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques pourraient permettre de réduire les risques d'incendie dus aux pneumatiques.

33. Le WP.29 a noté que le GRRF avait adopté un amendement au Règlement n° 64 (Roues et pneumatiques de secours à usage temporaire) visant à insérer dans ledit Règlement des prescriptions concernant les véhicules équipés de pneumatiques pour roulage à plat. Le représentant de l'ETRTO a fait part des préoccupations que lui inspirait cette proposition et a annoncé qu'il présenterait un document pour examen à la session de juin 2007. Le représentant de la CE a expliqué que cette proposition était une première mesure visant à améliorer le Règlement et qu'il faudrait poursuivre les travaux pour introduire des systèmes plus perfectionnés de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS) pouvant conduire à une réduction des émissions de CO₂ et à une amélioration de la sécurité. Le représentant de l'AIE a confirmé que ces systèmes étaient importants en ce qui concerne la réduction des émissions de CO₂ et la sécurité en matière énergétique.

34. M. Fendick a indiqué que le GRRF avait décidé, sous réserve de l'accord du WP.29, d'établir un nouveau groupe informel sur les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS), qui serait présidé par l'Allemagne. Le WP.29 a donné son accord, étant entendu qu'il fallait examiner avec soin l'ensemble de la question de ces systèmes avant de mettre en place une quelconque mesure réglementaire.

35. M. Fendick a informé le WP.29 que le GRRF s'était félicité que les États-Unis d'Amérique aient pris l'initiative de soumettre à l'AC.3 une proposition tendant à élaborer un RTM sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle. Le GRRF avait souligné le caractère urgent de cette question et avait recommandé de continuer à travailler séparément, d'une part, à l'élaboration d'un tel RTM pour les véhicules légers et, d'autre part, à l'élaboration d'une méthode d'essai des systèmes de contrôle électronique de la stabilité au titre du Règlement CEE n° 13 pour les véhicules lourds.

4. Groupe de travail du bruit (GRB) **(Quarante-cinquième session, 20-22 février 2007)**

36. M. Albus (Allemagne), au nom du Président du GRB, M. Meyer, a rendu compte des résultats de la quarante-cinquième session du GRB (pour plus de détails, se reporter au rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/43).

37. Il a indiqué que, selon le GRB, la durée totale du processus de suivi prévu pour la collecte de données sur les émissions sonores au titre du Règlement n° 51 serait allongée de plusieurs mois à cause de l'entrée en vigueur tardive de la Directive de l'UE correspondante. Le GRB avait estimé que les données recueillies devraient être mises à la disposition, au moins, de tous les experts du GRB afin qu'ils puissent entreprendre, d'une manière transparente, un échange de vues sur les nouvelles valeurs limites en matière de bruit. Le représentant de la CE a ajouté que les données recueillies seraient, pour des raisons de confidentialité, communiquées uniquement

aux Parties contractantes mais qu'à un stade ultérieur des données techniques neutralisées pourraient être mises à la disposition de toutes les délégations du WP.29.

VI. ACCORD DE 1958

A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, correspondant à la dernière situation

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.15.

38. Le secrétariat a présenté un document actualisé sur l'état de l'Accord, qui rendait compte de la situation au 19 février 2007. Le WP.29 a noté qu'après cette date la France avait indiqué au secrétariat que le département administratif 2C avait été désigné pour le Règlement n° 123, tandis que le département administratif 2A avait été désigné pour le Règlement n° 124 et que le service technique 2E était en charge des deux Règlements. La République slovaque a aussi fait part au secrétariat de la désignation du service technique 27/E pour les Règlements n°s 27, 28, 31, 60, 65, 69, 70, 72, 76, 77, 82, 86, 87, 97 à 100, 112 et 113. Le WP.29 a encore noté que le secrétariat avait reçu des notifications dépositaires concernant l'adhésion par succession du Monténégro à l'Accord de 1958 et à plusieurs Règlements y annexés. Le secrétariat a été prié de publier un additif au document sur l'état de l'Accord afin de rendre compte de ce changement.

B. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants

39. Le WP.29 a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.8 et 4.2.10 à 4.2.19 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour vote, en tenant compte des corrections mentionnées dans les paragraphes 40 à 45 ci-après:

40. Point 4.2.5 de l'ordre du jour, Règlement n° 36, document ECE/TRANS/WP.29/2006/98, paragraphes 10.1 et 10.2, remplacer la date «12 août 2007» par «1^{er} avril 2008».

41. Point 4.2.7 de l'ordre du jour, Règlement n° 46, document ECE/TRANS/WP.29/2006/101, supprimer les amendements proposés à la table des matières et au paragraphe 12.1 ainsi que l'insertion de la nouvelle annexe 11.

42. Point 4.2.8 de l'ordre du jour, Règlement n° 46, document ECE/TRANS/WP.29/2007/11, titre, remplacer la mention «Complément 2 à la série 02» par «Complément 1 à la série 02».

43. Point 4.2.10 de l'ordre du jour, Règlement n° 52, document ECE/TRANS/WP.29/2006/102, paragraphes 10.1 et 10.2, remplacer la date «12 août 2007» par «1^{er} avril 2008».

44. Point 4.2.15 de l'ordre du jour, Règlement n° 107, document ECE/TRANS/WP.29/2006/26, paragraphe 10.3, remplacer la date «12 août 2007» par «1^{er} avril 2008», et document ECE/TRANS/WP.29/2006/107, paragraphe 7.6.11.1, modifier comme suit:

«7.6.11.1 Toute issue de secours doit être signalée, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, par une inscription "Issue de secours" complétée, le cas échéant, par l'un des pictogrammes appropriés décrits dans la norme ISO 7010:2003.».

45. Point 4.2.17 de l'ordre du jour, Règlement n° 117, document ECE/TRANS/WP.29/2007/8, titre, remplacer la mention «Rectificatif 2» par «Rectificatif 1 à la série 01 d'amendements».

46. Point 4.2.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 13. Il a été rappelé au secrétariat que le complément 3 à la série 10 d'amendements devrait être incorporé dans la révision 6 du Règlement n° 13.

47. Points 4.2.7 et 4.2.19, Règlements n^{os} 46 et 44. Le représentant de la France a annoncé la présentation pour examen aux prochaines sessions du GRSG et du GRSP, respectivement, d'un rectificatif à ces amendements.

C. Examen de nouveaux projets de règlement

48. Le WP.29 a examiné les propositions de nouveaux projets de règlement présentées au titre des points 4.3.1 et 4.3.2 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour vote, en écartant le document ECE/TRANS/WP.29/2006/30 présenté au titre du point 4.3.1 de l'ordre du jour. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé d'examiner l'extension éventuelle du domaine d'application du projet de Règlement sur le champ de vision vers l'avant à d'autres catégories de véhicules.

49. S'agissant du point 4.3.2 de l'ordre du jour, le WP.29 a recommandé d'apporter les modifications suivantes:

Annexe 3,

Paragraphe 2.2, modifier comme suit:

«2.2 Le plancher ... paragraphe 2.1 devrait reproduire le plancher réel eu égard aux points d'ancrage A, B, C et D et à **de manière à correspondre à** la relation entre les points d'ancrage sur les véhicules ~~pour lesquels le système est conçu~~ **effectifs** ...».

Paragraphe 2.3.1, modifier comme suit:

Sans objet en français.

Paragraphe 2.3.3, modifier comme suit:

Sans objet en français.

VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998

A. État de l'Accord

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/16, document informel n° WP.29-141-01.

50. Le WP.29 a pris note du premier rapport de situation communiqué par les États-Unis d'Amérique sur le processus d'incorporation dans leur législation nationale du RTM n° 2 et du fait que celui-ci était disponible sur le site Web. Le Président a rappelé que les dates limites pour la communication d'informations sur la mise en œuvre des RTM étaient: pour le RTM n° 1:

le 17 janvier 2007; pour le RTM n° 2: le 21 août 2006 pour le premier rapport, et le 21 août 2007 pour le deuxième rapport. Pour les RTM n°s 3, 4 et 5, la date limite pour la communication du premier rapport a été fixée au 18 janvier 2008.

51. Le secrétariat a présenté les documents rendant compte de l'état de l'Accord au 1^{er} mars 2007 (ECE/TRANS/WP.29/2007/16) ainsi que de l'état des priorités (WP.29-140-01). Le WP.29 a pris note des difficultés que le secrétariat avait rencontrées pour faire apparaître correctement dans le document sur l'état de l'Accord les niveaux de rigueur, les modules, ainsi que les options, amendements ou exceptions choisis par les Parties contractantes lors de l'adoption des RTM. En conséquence, il a décidé de ne conserver, dans la version mise à jour du document ECE/TRANS/WP.29/2007/16, qu'un renvoi à la Notification concernée.

B. Examen d'éventuels projets de règlements techniques mondiaux (RTM)

Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles, le cas échéant

Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial

Projets d'amendement à la structure des RTM

Proposition visant à élaborer un règlement technique mondial sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles

52. Le WP.29 a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

VIII. MARQUES D'HOMOLOGATION DANS LES RTM, LEURS LIENS AVEC LES MARQUES D'HOMOLOGATION DES RÈGLEMENTS DE LA CEE ET DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT AINSI QUE LEURS INCIDENCES JURIDIQUES SUR LES SYSTÈMES D'HOMOLOGATION DE TYPE ET D'AUTOCERTIFICATION

53. Le WP.29 a décidé d'examiner la question en détail à sa prochaine session prévue en juin 2007, sur la base d'une proposition de la CE.

IX. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES NATIONALES/RÉGIONALES ET INCORPORATION DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE

Document: document informel n° WP.29-141-11.

54. En complément des informations communiquées par les représentants de l'Australie, du Canada, de la CE, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République sud-africaine, le WP.29 a pris connaissance avec intérêt des informations présentées par le représentant de la République de Corée (WP.29-141-11). Le représentant de l'Inde a annoncé qu'il ferait un exposé à la session de juin 2007. Les autres représentants ont été invités à fournir des informations de même nature lors des prochaines sessions.

X. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)

A. État de l'Accord

Document: document informel n° WP.29-141-02.

55. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 1^{er} mars 2007 (WP.29-141-02) et du fait que l'amendement à l'Accord, censé entrer en vigueur le 4 juillet 2007, devrait rendre possible l'adhésion de la CE à l'Accord. Il a approuvé la recommandation du WP.29/AC.2 selon laquelle l'AC.4 ne devrait pas être convoqué au cours de la session.

XI. ALIGNEMENT DE L'ORDRE DES DÉFINITIONS DES SOUS-CATÉGORIES DE LA CATÉGORIE 3 DE VÉHICULES DE LA S.R.1 SUR CELUI DES CATÉGORIES «L» DE VÉHICULES DE LA R.E.3

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/18.

56. Le WP.29 a décidé que cette question serait examinée par l'AC.3.

XII. ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE SUR L'ÉLABORATION DE NORMES DE QUALITÉ DES CARBURANTS

57. L'expert de l'OICA a informé le WP.29 de la proposition, formulée après consultation de plusieurs parties prenantes, d'organiser la table ronde en trois volets: un aperçu général de la question, des exposés de constructeurs automobiles et d'intervenants du secteur pétrolier et les débats d'un groupe d'experts, lequel devrait examiner les questions juridiques et administratives que pose le mandat du WP.29 en matière d'élaboration de normes de qualité des carburants. Il a proposé d'associer à la manifestation les pays développés et les pays en développement, les Parties contractantes et les Parties non contractantes à l'Accord, ainsi que d'autres organisations internationales telles que l'AIE et le PNUE.

58. Le WP.29 a invité l'OICA à présenter un projet de programme à la session de juin 2007 du GRPE. Un programme définitif devrait ensuite être arrêté à la session de juin 2007 du WP.29. Il a été recommandé d'organiser la table ronde au cours de la session de novembre 2007 du WP.29.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

A. Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production

Document: TRANS/WP.29/2002/28.

59. Le WP.29 a fait observer que cette question devrait être examinée en relation avec le point 11.1.2.

1. Règles et recommandations à suivre dans l'établissement de normes et de règlements

60. Le WP.29 a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée à ce sujet.

2. Résolution des problèmes d'interprétation

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2; documents informels n^{os} WP.29-141-09, WP.29-141-10, WP.29-141-14 et WP.29-141-26.

61. Le WP.29 a adopté le document informel n^o WP.29-141-26, qui annule et remplace le document publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2 et les documents informels n^{os} WP.29-141-10 et WP.29-141-14. Toutes les Parties contractantes à l'Accord de 1958 devraient appliquer la proposition qui a été adoptée (voir le document publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1059). Le WP.29 a décidé d'examiner le document informel n^o WP.29-141-09 à sa session de juin 2007.

3. Systèmes de rappel utilisés par plusieurs Parties contractantes à l'Accord

62. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée durant la session.

B. Possibilités de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

Document: document informel n^o WP.29-141-24.

63. Le WP.29 a pris note des informations fournies par le représentant de l'Allemagne sur le Système européen d'échange de renseignements sur les homologations de type, qui pourrait servir à élaborer la base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type accordées dans le cadre de l'Accord de 1958. Il a décidé d'étudier la possibilité de relier les deux systèmes.

C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants

Document: document informel n^o WP.29-141-15.

64. Le WP.29 a pris note des informations fournies par le représentant de l'Allemagne au sujet de la Conférence, qui doit se tenir à Dresde (Allemagne) les 19 et 20 novembre 2007. Le WP.29 a chargé M. B. Gauvin de représenter le WP.29 à cette occasion. Le GRPE et le WP.29 seront tenus informés.

65. S'agissant du thème de la Conférence, certains représentants ont fait part de leur préoccupation au sujet du caractère ambitieux des objectifs fixés et ont jugé préférable de s'en tenir à des objectifs plus réalistes, comme la réduction des émissions de CO₂. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué qu'il convenait également d'étudier les effets des pneumatiques sur l'environnement.

D. Séminaire sur l'homologation de type des véhicules TIR

66. Le secrétariat a informé le WP.29 que ce séminaire, qui devait à l'origine se tenir parallèlement à sa session de juin 2007, avait été annulé. Le WP.29 a noté que le séminaire serait probablement organisé par le WP.30 en septembre 2007. Les représentants souhaitant y participer ont été priés de consulter le site Web du WP.30, où la date et le lieu d'organisation du séminaire seront annoncés (<http://www.unece.org/trans/bcf/welcome.html>).

E. Marques d'homologation dans les Règlements CEE annexés à l'Accord de 1958

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/19.

67. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question à sa prochaine session.

F. Alignement du Règlement n° 13 sur l'ADR

Document: document informel n° WP.29-141-07.

68. Le WP.29 a prié le secrétariat de communiquer la proposition au WP.29 sous la forme d'un document avec une cote officielle, pour examen à sa prochaine session.

G. Rapport de la table ronde de l'ISO sur l'harmonisation des règlements, codes et normes applicables aux carburants gazeux

Document: document informel n° WP.29-141-12.

69. Le WP.29 a suivi avec attention la présentation des conclusions de la table ronde.

H. Hommage à M. Tomlins (FEMA)

70. Le WP.29 a appris que M. R. Tomlins (FEMA) avait décidé de prendre sa retraite. Il a salué sa contribution aux travaux du WP.29, lui a adressé ses meilleurs vœux pour sa vie future et lui a marqué sa reconnaissance par de longs applaudissements.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT

71. Le WP.29 a adopté le rapport sur sa cent quarante et unième session, avec ses annexes.

**Partie II. SESSIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

I. ACCORD DE 1958 – TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE L'AC.1

A. CONSTITUTION DU COMITÉ

72. Sur les 47 Parties contractantes à l'Accord, 38 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trente-cinquième session.

B. PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1

73. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider sa session.

74. Les résultats du vote sur les documents soumis figurent dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultats du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	représentées et votantes				
13	Freinage	41	34	2007/2 et Corr.1, voir par. 46	34/0/0	Complément 4 à la série 10 (Révision 6)	*
13-H	Dispositions harmonisées concernant le freinage	42	35	2007/3 et Corr.1	35/0/0	Complément 5 à la série 00	*
18	Protection contre une utilisation non autorisée	38	32	2007/9	32/0/0	Complément 1 à la série 03	*
30	Pneumatiques	42	35	2007/4	35/0/0	Complément 15 à la série 02	*
36	Véhicules de transport en commun de grandes dimensions	25	21	2006/98, tel que modifié par le paragraphe 40	21/0/0	Complément 12 à la série 03	
43	Vitrages de sécurité	40	33	2007/10	33/0/0	Complément 10 à la série 00	*
46	Systèmes de vision indirecte	37	33	2006/101, tel que modifié par le paragraphe 41	33/0/0	Complément 1 à la série 02	*
46	Systèmes de vision indirecte	37	33	2007/11, tel que modifié par le paragraphe 42	33/0/0	Complément 1 à la série 02	*
52	Véhicules de transport en commun de faible capacité	25	21	2006/102, tel que modifié par le paragraphe 43	21/0/0	Complément 9 à la série 01	
66	Résistance mécanique de la superstructure	35	33	2007/12	33/0/0	Corr.2 à la série 01	*
73	Protection latérale	38	33	2007/13	33/0/0	Complément 1 à la série 00	*
90	Garnitures de frein de rechange	38	33	2007/5	33/0/0	Complément 9 à la série 01	*
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	39	32	2007/6	32/0/0	Complément 5 à la série 00	*
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	39	32	2006/26, 2006/107, tel que modifié par le paragraphe 44	32/0/0	Série 02	*
109	Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires	40	32	2007/7 et Corr.1	32/0/0	Complément 4 à la série 00	*

Règlement n°	Sujet	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultats du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		appliquant le Règlement	représentées et votantes				
117	Bruit de roulement des pneumatiques	42	34	2007/8, tel que corrigé par le paragraphe 45	34/0/0	Corr.1 à la série 01	*
121	Commandes manuelles, témoins et indicateurs	43	36	2007/14 et Amend.1	36/0/0	Complément 1 à la série 00	*
44	Dispositifs de retenue pour enfants	33	31	2007/21	31/0/0	Complément 4 à la série 04	*

* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

C. NOUVEAUX PROJETS DE RÈGLEMENTS – VOTE DE L'AC.1

75. Les résultats du vote sur les documents soumis figurent dans le tableau ci-après:

Sujet	Parties contractantes: représentées et votantes	Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Remarque
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne le champ de vision vers l'avant du conducteur	37	2005/82	36/0/1	*
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes de cloisonnement visant à protéger les passagers contre les déplacements de bagages et ne faisant pas partie des équipements d'origine du véhicule	37	2005/88 tel que corrigé par le paragraphe 49	36/0/1	*

* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

II. DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD DE 1998

A. Constitution de l'AC.3 et élection du bureau pour 2007

76. La dix-neuvième session de l'AC.3 s'est tenue les 14 et 15 mars 2007, en présence des représentants de 21 des 29 Parties contractantes à l'Accord, qui ont constitué l'AC.3.

77. Sur la proposition du représentant de la CE, M^{me} J. Abraham (États-Unis d'Amérique) a été élue Présidente pour l'année 2007 à l'unanimité, avec pour Vice-Présidents MM. I. Yarnold (Royaume-Uni) et K. Wani (Japon).

78. L'AC.3 a décidé d'ajouter à l'ordre du jour un nouveau point concernant les décisions de principe que le Comité exécutif doit prendre au sujet de certains projets de RTM. Les présidents des groupes de travail ou des groupes informels correspondants ainsi que les responsables techniques pourront soumettre des documents y relatifs pour vote consensuel par l'AC.3.

B. Examen et mise aux voix de projets de règlements techniques mondiaux (RTM) et/ou de projets d'amendement à des règlements techniques mondiaux (RTM) existants

79. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise pour mise aux voix.

C. Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

80. L'AC.3 a noté qu'aucune demande d'inscription dans le Recueil n'avait été présentée.

D. Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord

81. L'AC.3 a pris note du fait que cette question était examinée au titre du point 5.1 de l'ordre du jour (voir par. 51 ci-dessus).

E. État d'avancement des travaux d'élaboration de règlements techniques mondiaux (RTM)

82. On trouvera à l'annexe 2 du présent rapport un tableau mis à jour des priorités et des propositions concernant l'élaboration de RTM. Les principaux renseignements communiqués et les principales observations formulées pendant l'examen de ce point sont reproduits ci-après.

83. Point 2.5.1 de l'ordre du jour, **freins pour voitures particulières**. Les coresponsables techniques de ce RTM ont proposé d'examiner cette question dans le cadre d'un échange de vues et non au titre d'une priorité (WP.29-141-18). L'AC.3 a retenu la proposition. Il a également été décidé que les responsables techniques présenteraient un rapport d'activité faisant état, à des fins de référence, des résultats obtenus dans l'élaboration du RTM.

84. Point 2.5.2 de l'ordre du jour, **vitrages de sécurité**. Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des progrès réalisés par le groupe informel et a indiqué qu'un projet de RTM serait examiné par le GRSG à sa session d'avril 2007. Un rapport détaillé est attendu pour la session de juin 2007. L'AC.3 a décidé que la question des marques, qui sera examinée par le WP.29 dans une optique plus large, ne devait pas retarder l'élaboration du RTM.

85. Point 2.5.3 de l'ordre du jour, **commandes et témoins**. L'AC.3 a noté qu'une version mise à jour du projet de RTM serait examinée par le GRSG à sa session d'avril 2007, sous réserve que le document soit disponible.

86. Point 2.5.4 de l'ordre du jour, **sécurité des piétons**. La représentante des États-Unis d'Amérique a fait un exposé (WP.29-141-25) dans lequel elle a expliqué qu'il n'y avait aucune

raison de limiter le domaine d'application du RTM aux véhicules d'un poids total en charge inférieur à 4 500 kg. L'AC.3 a reconnu l'importance de ce RTM et a encouragé le GRSP à trouver un compromis en vue de la présentation d'une proposition à sa prochaine session en mai 2007. La Présidente a proposé que le GRSP communique cette proposition à l'AC.3 à sa session de juin 2007, en vue de son éventuelle inscription dans le Registre mondial à la session de novembre 2007.

87. Le représentant du Japon a fait savoir à l'AC.3 que la mise au point de la fausse jambe Flex-Pli était presque achevée et que les résultats seraient présentés à la session de décembre 2007 du GRSP.

88. Point 2.5.5 de l'ordre du jour, **RTM n° 1** (serrures et organes de fixation des portes). L'AC.3 a noté que les États-Unis d'Amérique avaient transposé le RTM n° 1 dans la norme fédérale FMVSS 206. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition (WP.29-141-21) visant à modifier le RTM. Le secrétariat a été prié de communiquer le document sous une cote officielle à l'AC.3, pour examen et mise aux voix à sa prochaine session, ainsi qu'au GRSP pour examen.

89. Point 2.5.6 de l'ordre du jour, **appui-tête**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait un exposé sur les questions en suspens au sujet des prescriptions concernant la distance tête/appui-tête et les appui-tête de type actif (WP.29-141-23). Il a exhorté le GRSP à trouver une solution de compromis. Il a annoncé que le Président du GRSP communiquerait à l'AC.3, pour examen et mise aux voix à sa session de juin 2007, le projet de RTM où les questions en suspens seraient placées entre crochets et un document officiel décrivant les décisions de principe qu'appelaient ces questions en suspens. Ces documents pourraient être complétés par un document informel décrivant les éventuelles modifications adoptées par le GRSP à sa session de mai 2007. Selon les résultats du vote, le RTM pourrait être inscrit dans le Registre mondial en novembre 2007 ou le responsable technique pourrait en réexaminer la priorité. Le représentant de l'OICA a indiqué que la procédure de mesure de la distance tête/appui-tête était également une des questions importantes qu'il restait à résoudre.

90. Point 2.5.7 de l'ordre du jour, **RTM n° 4**, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC). S'agissant du perfectionnement du RTM, l'AC.3 a pris note de la décision du GRPE de reprendre l'examen des options restantes (période de percolation, démarrage à froid, matériau et dimension du filtre à particules). Le responsable technique (CE) pourrait présenter, pour examen à la session de l'AC.3 de juin 2007, une proposition visant à introduire des amendements au RTM.

91. Point 2.5.8 de l'ordre du jour, **RTM n° 2**, cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC). Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des travaux en cours qui concernaient la deuxième phase du RTM établi et qui s'articulaient autour des préoccupations de l'Inde et de la Chine. Il a annoncé qu'une proposition officielle visant à introduire des amendements au RTM serait présentée pour examen à la session de l'AC.3 de juin 2007.

92. Point 2.5.9 de l'ordre du jour, **RTM n° 5**, systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD). L'AC.3 a décidé de supprimer

ce point de son ordre du jour, en attendant que le responsable technique ait présenté une proposition appropriée visant à introduire des amendements au RTM.

93. Point 2.5.10 de l'ordre du jour, **émissions hors cycle (OCE)**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que le RTM pourrait être achevé dès que le groupe informel aurait résolu les questions techniques en suspens. La prochaine session devrait avoir lieu au Japon en avril 2007 et permettre de définir l'éventuelle structure du projet de RTM.

94. Point 2.5.11 de l'ordre du jour, **engins mobiles non routiers (NRMM)**. L'AC.3 a pris note de l'avancement des travaux du groupe informel. Un rapport de situation serait présenté à l'AC.3 pour examen à sa session de juin 2007. Le représentant de la CE a annoncé que le GRPE avait l'intention d'achever les travaux au début de l'année prochaine, notamment d'établir un document d'orientation contenant des renseignements d'ordre général pour les utilisateurs du RTM.

95. Point 2.5.12 de l'ordre du jour, **véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)**. L'AC.3 a accueilli favorablement le document informel WP.29-141-19, présenté par les coresponsables (Allemagne, États-Unis d'Amérique et Japon), qui concernait le plan d'action pour l'élaboration du RTM. L'AC.3 a noté que l'objectif était d'inscrire le RTM avant 2010 dans le Registre mondial et il a décidé que les sous-groupes du GRSP et du GRPE reprendraient leurs travaux sur le projet de RTM. Le représentant de l'Allemagne s'est porté volontaire pour présenter, pour examen à la session de l'AC.3 en juin 2007, une version mise à jour, sur la base du document informel WP.29-141-19, de la proposition visant à élaborer le RTM sur ce type de véhicules.

96. Point 2.5.13 de l'ordre du jour, **pneumatiques**. Le représentant de la France a informé le WP.29 des progrès réalisés par le groupe informel du GRRF quant à l'élaboration du RTM. L'AC.3 a noté la demande de conseils du GRRF soit pour mettre au point une nouvelle méthode d'essai harmonisée à grande vitesse soit pour regrouper les prescriptions des actuels Règlement n° 30 de la CEE et norme FMVSS n° 139. L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de juin 2007, sur la base de renseignements détaillés fournis par le responsable technique (France), mais a noté qu'il avait adopté un plan d'action où était prévu un seul texte harmonisé sur la grande vitesse. Toute modification du plan d'action devrait être étayée par des données et décidée à la session de novembre 2007 au plus tard.

97. Point 2.5.14 de l'ordre du jour, **systèmes de contrôle électronique de la stabilité (ESC)**. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait un exposé (WP.29-141-22) venant à l'appui de la proposition qui visait à élaborer un RTM sur ces systèmes sous la responsabilité technique des États-Unis d'Amérique. L'AC.3 a adopté la proposition (ECE/TRANS/WP.29/2007/17). Le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré en faveur de ces travaux et a précisé que dans son pays il existait une norme sur le contrôle de la stabilité des véhicules, qui était employée à des fins d'homologation de type depuis plus de vingt ans et pourrait servir lors de l'élaboration du RTM. L'AC.3 a exprimé le souhait que les travaux sur ce projet puissent être entamés dans les plus brefs délais et a décidé de créer un groupe informel relevant du GRRF et présidé par les États-Unis d'Amérique. L'AC.3 a demandé que les représentants souhaitant faire partie du groupe informel avisent le secrétariat le plus tôt possible parce ce groupe pourrait se réunir dès l'été 2007.

F. Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer

98. Point 2.6.1 de l'ordre du jour, **mannequin pour essai de choc latéral**. L'AC.3 a pris note des progrès réalisés par le GRSP sur le sujet (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/40, par. 12). Le GRSP a été prié de fournir des informations détaillées à la prochaine session de l'AC.3.

99. Point 2.6.2 de l'ordre du jour, **compatibilité des véhicules en cas de choc**. L'AC.3 a noté que la prochaine Conférence ESV à Lyon (18-21 juin 2007) pourrait être l'occasion d'obtenir des informations sur la recherche dans ce domaine. Se référant à la décision du GRSP au cours de sa dernière session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/40, par. 15), l'AC.3 a précisé que ce point devrait être réinscrit à l'ordre du jour du GRSP.

100. Point 2.6.3, **systèmes de transport intelligents**. L'AC.3 a noté que le WP.29 avait adopté le rapport des activités biennales du groupe informel (voir le paragraphe 18 plus haut). Le Coprésident du groupe informel a offert de tenir l'AC.3 informé de la mise au point des STI.

101. Point 2.6.4 de l'ordre du jour, **procédures mondiales d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)**. L'AC.3 a noté qu'après avoir achevé les RTM n° 4 (WHDC) et n° 5 (WWH-OBD) le GRPE se préparait à entamer les travaux sur ce sujet. L'AC.3 a reconnu non seulement l'importance mais aussi la complexité de cette question. Le représentant du Japon a indiqué que son gouvernement envisageait d'assumer la responsabilité technique d'un tel RTM, à condition que les Parties contractantes s'entendent pour entamer les travaux. L'AC.3 a accueilli avec satisfaction cette initiative et a accepté de prendre une décision finale à sa session en novembre 2007, sous réserve de l'appui des Parties contractantes et de la présentation d'une proposition de programme de travail. À cet égard, le GRPE pourrait être en mesure d'entamer les travaux sur les WLTP au cours de sa session de janvier 2008.

102. Point 2.6.5 de l'ordre du jour, **installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**. Aucune nouvelle information n'a été donnée sur cette question.

103. Point 2.6.6 de l'ordre du jour, **bruit**. L'AC.3 a décidé de conserver cette question aux fins de procéder à un échange de vues.

G. Proposition visant à élaborer un RTM sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs de motocycles

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/74.

104. L'AC.3 a confirmé que cette proposition serait examinée une fois que l'élaboration du projet de RTM sur les commandes et les témoins des véhicules (voir par. 85 ci-dessus) serait suffisamment avancée. Le représentant de l'Inde a offert de participer activement à l'élaboration du RTM.

H. Alignement de l'ordre des définitions des sous-catégories de la catégorie 3 de véhicules dans la R.S.1 sur celui des sous-catégories de la catégorie «L» de véhicules dans la R.E.3

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/18.

105. L'AC.3 a adopté la proposition visant à modifier la Résolution spéciale n° 1. Il a rappelé que les RTM n^{os} 2 et 3 devraient être alignés en conséquence.

I. Projets d'amendement de la structure des RTM

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/136.

106. L'AC.3 a adopté la proposition non modifiée.

J. Questions diverses

107. Aucune autre question n'a été soulevée.

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-141-...) DISTRIBUÉS
SANS COTE LORS DE LA CENT QUARANTE ET UNIÈME SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Secrétariat	5.1	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles – Situation on priorities and proposals to develop gtrs on 1 March 2007	a)
2.	Secrétariat	8.1	A	Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections – Situation on 1 March 2007	a)
3.	CE	4.2.7	A	Alternative proposal for supplement 1 to the 02 series of amendments to Regulation No. 46 (Devices for indirect vision)	c)
4.	CE	4.2.12	A	Amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2007/13	a)
5.	CE	4.2.15	A	Amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2006/107	c)
6.	CE	4.2.15	A	Amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2006/26	c)
7.	Secrétariat	11.6	A	Proposal for a corrigendum to Regulation No. 13 (Braking)	b)
8.	OICA	2.3	A	Intelligent Transport Systems – Report of two years activities in the informal group on intelligent transport system (OICA comments to ECE/TRANS/WP.29/2007/23)	c)
9.	OICA	11.1.2	A	Enforcement of type approval and conformity of production standards – Resolving of interpretation issues (OICA comments to ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2)	b)
10.	CE	11.1.2	A	Amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2	a)
11.	République de Corée	7	A	Current Situation of Vehicle Safety Standards Harmonization	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
12.	ISO	11.7	A	Note from the International Organization for Standardization (ISO)	a)
13.	AEGPL	3.4.2	A	Request related to Regulation No. 67	a)
14.	Japon	11.1.2	A	Amendments to document ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2	a)
15.	Allemagne	11.3	A	EFV Conference 2007 in Germany	a)
16.	CE	4.2.5	A	Amendment to document ECE/TRANS/WP.29/2006/98	c)
17.	CE	4.2.10	A	Amendment to document ECE/TRANS/WP.29/2006/102	c)
18.	Royaume-Uni	2.5.1	A	Progress on the GTR for Passenger Vehicle Braking	a)
19.	Allemagne, États-Unis, Japon	II.2.5.12	A	Hydrogen Fuel Cell Vehicle GTR Action Plan	b)
20.	Secrétariat	4.3.2	A	New Regulation on partitioning systems (Draft corrigendum to document TRANS/WP.29/2005/88)	c)
21.	États-Unis	II.2.5.5	A	Proposal to amend the global technical regulation concerning door locks and door retention components	b)
22.	États-Unis	II.25.14	A	Electronic stability control	a)
23.	États-Unis	II.2.2.5.6	A	Head Restraint GTR Status to AC.3	a)
24.	Allemagne	11.2	A	European Type Approval Exchange System	a)
25.	États-Unis	II.2.5.4	A	Pedestrian Safety GTR Head and Leg Impact Testing	a)
26.	Japon, CE	11.1.2	A	Other business – Enforcement of type approval and conformity of production standards – Resolving of interpretation issues – Amendment to document ECE/TRANS/WP.29/2006/72/Rev.2	c)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- c) Proposition adoptée.

Annexe II

ÉTAT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/...
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada		GRE/2006/49 ¹
GRRF	Freins pour voitures particulières	Oui/États-Unis et Royaume-Uni	Japon et Royaume-Uni	AC.2/10	² 2005/95 (premier rapport)
	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	
	Systèmes de contrôle électronique de la stabilité (ESC)	Oui/États-Unis	États-Unis	[AC.3/16]	
	Systèmes de freinage des motocycles (RTM n° 3)	Non	Canada	–	– ³
GRSG	Vitrages de sécurité	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	GRSG/2005/9 ⁴ 2005/49 (premier rapport)
	Commandes et témoins	Non	Canada	AC.3/2	GRSG/2006/15 ⁵ 2005/58 (premier rapport)
GRSP	Sécurité des piétons	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	GRSP/2006/2 GRSP/2006/7 ⁶ 2003/99 (premier rapport)
	Appui-tête	Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/13	GRSP/2006/14 ⁷ 2005/93 (premier rapport) 2006/135 (deuxième rapport), 2006/140 et Amend.1 (troisième rapport)
	Serrures et organes de fixation des portes (RTM n° 1)	Non	États-Unis	–	GRSP/2005/11 ⁸ 2007/...
GRPE	Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (RTM n° 4)	Oui	CE	AC.3/8	⁹ 2007/...
	Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC) (RTM n° 2)	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/6	¹⁰

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/...
	Systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) (RTM n° 5)	Non	États-Unis	AC.3/1	¹¹
	Émissions hors cycle (OCE)	Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/12	
	Engins mobiles non routiers (NRMM)	Oui/CE	CE	AC.3/14	
WP.29/AC.3	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)	Oui/Allemagne	Allemagne, États-Unis et Japon		¹² 2007/...

* Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/...

¹ L'AC.3 a accepté d'examiner cette question aux fins de procéder à un échange de vues (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 96).

² L'AC.3 a accepté d'examiner cette question aux fins de procéder à un échange de vues (ECE/TRANS/WP.29/1058, par. 83) jusqu'en mars 2008, sous réserve de confirmation par l'AC.3 à la session de juin 2007.

³ RTM n° 3 inscrit dans le Registre mondial.

⁴ Le GRSG examinera une proposition révisée en avril 2007, si elle est disponible.

⁵ Le GRSG examinera une proposition révisée en avril 2007, si elle est disponible.

⁶ Le GRSP révisera le projet de RTM à sa session de mai 2007. Un document informel contenant le projet de RTM sera présenté à l'AC.3 en juin 2007.

⁷ Le GRSP examinera le projet de RTM à sa session de décembre 2007. Une proposition de décision de principe sera présentée à l'AC.3 en juin 2007.

⁸ Une proposition d'amendements au RTM n° 1 sera examinée par l'AC.3 en juin 2007.

⁹ La suppression dans le RTM n° 4 des options (période de percolation, démarrage à froid, matériau et dimension du filtre à particules) fait l'objet d'un examen par le groupe informel. Les valeurs limites seront aussi examinées. Une proposition d'amendements au RTM sera présentée à l'AC.3 en juin 2007.

¹⁰ L'établissement des valeurs limites, la notion de famille, la pesée, le carburant de référence pour le RTM n° 2 font l'objet d'un examen par le groupe informel. Une proposition d'amendements au RTM sera présentée à l'AC.3 en juin 2007.

¹¹ Aucun progrès n'ayant été réalisé par le groupe informel en ce qui concerne le RTM n° 5, ce point ne figure plus à l'ordre du jour.

¹² Une proposition d'élaboration d'un RTM sera présentée à l'AC.3 en juin 2007.

* Les informations concernant les Parties contractantes (29), le Registre mondial et le Recueil des RTM admissibles sont contenues dans le document ECE/TRANS/WP.29/2007/16.

** S.R.1: S'agissant des définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (TRANS/WP.29/1045).